

Département de la Vendée

Commune de LE PERRIER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 01/09/2025
 Nombre de membres en exercice : 19
 Nombre de présents : 12
 Nombre de votants : 12

Séance N° 05
08/09/2025
Délibération 066/7.5

L'an deux mille vingt-cinq, le huit septembre à 19 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Mme GODEFROY Rosiane, Maire.

Membres présents : Mmes GODEFROY Rosiane, BERNARD Béatrice, BILLET Sabine, BESSEAU Martine, ARTUS Pauline, PONTOIZEAU Fabienne, MOURAIN Lisa, HENRIQUES Floriane et Mrs CHAUVIN Yannick, ABU-AITA Maher, HEMON Christian, POUGEARD Pierre.

Absents excusés : Mmes HAMELIN Karine, HA Christine, Mrs MILCENT Jean-Paul, PINEAU Nicolas, GUILBAUD David, AVERTY Julien, CUVILLIER Jean-Claude.

Monsieur ABU-AITA Maher a été élu secrétaire.

OBJET : Demande de subvention exceptionnelle du Comité des Fêtes

Vu la délibération n°024M/7.1 en date du 24/03/2025 portant approbation du budget primitif 2025.

Vu la demande par courrier en date du 3 septembre, de l'association du comité des fêtes sollicitant une subvention exceptionnelle pour la location d'un chapiteau destiné à assurer la sécurité sanitaire des visiteurs lors des Olympiades Maraîchines. En effet, cette mise en place a permis d'offrir un espace protégé et d'abriter le public des fortes chaleurs enregistrées le 10 août 2025.

Madame Le Maire demande aux membres du conseil municipal de se prononcer sur une subvention exceptionnelle de 1982,64€ versée au comité des fêtes de Le Perrier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **ACCEPTE** d'attribuer à l'association du comité des fêtes de Le Perrier une subvention exceptionnelle de 1982,64€.

Fait et Délibéré en Mairie du PERRIER, les jour, mois et an que dessus,
Et ont tous les membres présents signés au registre des délibérations.

Pour extrait conforme
Madame le Maire
Rosiane GODEFROY



Le secrétaire de séance
Mr ABU-AITA Maher